

ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE
EIB NICE

LE PAIN D'ÉPICE

Offrez un avenir international à vos enfants !



Chers Parents,

L'année se termine et nous voilà déjà dans la préparation de la nouvelle année.
Nous vous faisons parvenir les informations de la prochaine rentrée.
Merci de les lire avec attention et de participer aux réunions organisées par les enseignants.

NOUS FÊTONS LES 43 ANS DE NOTRE ECOLE !

Mme Rosfelder
Directrice



RENTREE SCOLAIRE ECHELONNEE LE LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025

Les élèves de Maternelle sont accueillis au portail Rue Dante

- Pandas/ Koalas 1	08H30
- Pandas/ Koalas 2	08H40
- Pandas/ Koalas 3	08H50
- Pandas/ Koalas 4	09H00
- Pandas/ Koalas 5	09H10
- Ecureuils 1	09H20
- Ecureuils 2	10H00
- Lapins / Ecureuils 3	10H15

Les élèves de Toute Petite Section sont accueillis à la porte de l'immeuble

- <u>Poussins</u> / Lapins	09H30
----------------------------	-------

Merci de vérifier les listes affichées à l'entrée pour connaître le groupe classe de votre enfant
(Ex : Ecureuils 1 ou 2 ou 3, PK1,2,3,4 ou 5)

Tous les parents pourront téléphoner dans la journée pour avoir l'assurance que tout se passe bien.

ADAPTATION DES POUSSINS, DES LAPINS, DES ECUREUILS

Le 28/08 ou 29/08 : Visite d'accueil

Afin de faciliter l'adaptation et mieux le/la connaître, votre enfant et les parents sont accueillis par les Maîtresses sur rendez-vous . Merci de réserver votre visite via le lien indiqué dans le mail des informations de la rentrée.

Vous pourrez ainsi déposer les affaires de votre enfant et nous vous remettons un sac que vous personnaliserez.

Nous avons besoin de connaître le rythme de votre enfant, ses besoins afin de l'accueillir dans son nouvel environnement.

HORAIRES D'OUVERTURE

Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30.

La scolarité s'entend de Septembre à Juin inclus.

L'école est le Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Le Baby Club et le Mini Club seront assurés les Mercredis et les vacances de l'année scolaire à l'exception de quelques jours à Noël.

Le Happyland pourra accueillir vos enfants du Mercredi 1^{er} au Vendredi 17 Juillet 2026 (inscription complémentaire).

HORAIRES SCOLAIRES

Classe maternelles :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

La Toute Petite Section : - Les Poussins (2ans) et Lapins (2ans 1/2) - De 08h45 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

La Petite Section : - Les Ecureuils (3ans) - De 08h45 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

La Moyenne Section : - Les Pandas (4ans) - De 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15

La Grande Section : - Les Koalas (5ans) - De 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15

Accueil dès 07H30 et jusqu'à 18H30.



HORAIRES D'ARRIVEE DES ENFANTS

Accueil tous les jours :

De 7h30 à 8h00 : par la porte de l'immeuble

De 8h00 à 8h45 : par le portail Rue Dante – Service de Kiss and Drive selon votre convenance.

Après 08H45 aucun élève ne sera accepté

HORAIRES DE DEPART DES ENFANTS

Retour des enfants à temps complet sans repas :

- Poussins, Lapins et Ecureuils : 14h00 (Porte de l'immeuble)

- Pandas/Koalas : 13h30 (Porte de l'immeuble)

Départ du soir :

- Les Poussins/ Lapins et Ecureuils : 16h00 à 16h30 par le portail rue Dante/ Puis de 16h35 à 17h00 à la porte de l'immeuble.

- Les Pandas/ Koalas : 16h15 à 16h30 par le portail Boulevard Gambetta, puis de 16h35 à 17h00 à la porte de l'immeuble.

- Toutes les classes de maternelle : 17h00 à 18h15 par le portail de la Rue Dante ; puis de 18h15 à 18h30 à la porte de l'immeuble.

EN DEHORS DES HORAIRES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART, LA PORTE RESTERA FERMÉE.

AUCUN ENFANT NE POURRA RESTER À L'ÉCOLE APRÈS 18H30.

En cas de retard exceptionnel, après 18h30, il vous sera facturé 10 Euros par 5 minutes.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école, mais nous vous invitons à venir aux présentations de projets et à vous rapprocher des maîtresses pour toute information ou demande .

Départ enfants : Aucun enfant ne sera confié à une tierce personne sans autorisation écrite par mail des parents, et une pièce d'identité sera demandée pour toute personne inconnue du personnel.

AFFAIRES PERSONNELLES

Le PREMIER jour de la rentrée merci d'apporter les affaires de votre enfant dans un sac plastique à son nom et nous les rangerons dans un sac fourni par l'Ecole, qui restera à l'école. Pas de sacs à dos ou de cartable.

Un deuxième sac de couleur vous sera remis et vous pourrez le personnaliser. Votre enfant doit amener une gourde marquée à son nom.

CODE VESTIMENTAIRE

Le port du tablier est obligatoire. Les enfants doivent entrer dans l'école tablier porté.

Pour la commande du tablier, merci de vous rapprocher de notre fournisseur officiel www.sofrenchschool.com.

+33 (0)4 93 44 75 44 - nice@eibschools.fr - www.eibnice.fr Etablissement
d'enseignement privé agréé par l'Education Nationale depuis
1982



TABLIERS SELON LE CODE COULEUR SUIVANT :

POUSSINS	JAUNE
LAPINS	ORANGE
ECUREUILS	ROUGE
PANDAS	VERT
KOALAS	BLEU

Affaires POUSSINS – LAPINS - ECUREUILS :

- Un change complet
- Couches (par paquet) si nécessaire, à scratch
- Des lingettes à renouveler chaque mois
- Un sac en plastique pour rendre le linge sale
- Une couverture
- et bien sûr, nounours, doudou, sucette (obligatoirement dans une petite boîte), mouchoirs dans les poches.

LE TOUT MARQUE AU NOM DE L'ENFANT, ET A RENOUELER REGULIEREMENT.

INTERDITS

- Chaussures à lacets (20 petits qui font la sieste = 40 lacets à défaire et à refaire !)
- Les bodies et les salopettes sous les tabliers (surtout en cas d'urgence, cela pose des problèmes, alors préférez les pantalons avec élastique).
- Les bijoux (colliers, bracelets,...)

Nous interdisons formellement les jouets, les goûters et les sucreries. Sauf à l'occasion de fêtes et anniversaires pour lesquels il faut privilégier le gâteau d'anniversaire et les fruits.

LE CAHIER DE VIE :

Un cahier de liaison vous sera remis la 1^{ère} semaine, il permettra d'informer la famille sur la vie de l'école et de la classe : les sorties, les activités...Vous pourrez le faire vivre avec des photos, des dessins, des informations, permettant ainsi un lien école/famille.

Un porte folio du travail de votre enfant vous sera remis à chaque vacances et une évaluation trimestrielle sera mise en ligne pour le français et en format papier pour l'anglais (classes Ecureuils/Pandas/Koalas). Un cahier de réussite sera remis aux Poussins et Lapins en français et une évaluation format papier pour l'anglais.

MEDICAMENTS

AUCUN MEDICAMENT NE SERA ADMINISTRÉ A L'ECOLE.

ABSENCES

En cas d'absence durant l'année scolaire, veuillez nous prévenir au plus tôt. Le certificat médical est obligatoire après trois jours d'absence ceci en raison des contrôles de l'Inspection d'Académie. Nous rappelons que nous sommes dans l'obligation de signaler les absences non justifiées auprès du Rectorat pour les élèves dès l'âge de 3 ans.

Les parents s'engagent à faire respecter l'obligation d'assiduité scolaire et acceptent explicitement le fonctionnement et les exigences de l'école telles que définies dans le présent contrat et ses annexes, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

RESTAURANT SCOLAIRE

Les menus des repas et des goûters sont affichés à l'extérieur et sont consultables sur l'espace parents du site (ils peuvent être sujets à modification suivant les livraisons). Les régimes particuliers sont pris en considération **sur prescription médicale**.

Des régimes sans porc et/ou sans viande peuvent être demandés.

Les goûters sont distribués par l'école. (Aucun goûter complémentaire dans les sacs)



ACTIVITES PERI-SCOLAIRES

Cours de violon, cours de piano, club d'échecs, cours de Chinois, de robotique, de yoga et de judo ainsi que club de karaté, zumba, théâtre et yoga le mercredi. Vous pourrez contacter directement les intervenants : les informations seront disponibles dès fin août sur votre interface parent :

<http://eibnice.fr/parents/>

- l'identifiant : **parents-eib**

- le mot de passe : **AP580**

ADMINISTRATION

L'assistante de Direction, Karine Girardot, sera à votre disposition au secrétariat, de 8h00 à 12h40 et de 13h30 à 17h00, les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis

Pour répondre au mieux à vos demandes, nous vous remercions de privilégier la messagerie électronique : nice@eibschoools.fr, **en précisant toujours nom et classe de l'enfant.**

Avant le 10 Septembre, ne pas oublier de remettre au secrétariat tous les documents non fournis lors du dépôt du dossier d'inscription (attestation d'assurance RC et Dommages Corporels au nom de l'enfant.).

BUS

Le bus scolaire permet d'assurer le ramassage des enfants habitant Cagnes, Villeneuve Loubet, St Laurent du Var, la Promenade des Anglais, Nice centre et Nice Port.

Mais aussi :

- Permet à l'école d'organiser gratuitement les navettes pour se rendre au sport pour les primaires (piscine, tennis...), et de faire des sorties scolaires.

- Permet au mini-club d'organiser des sorties au parc, ou de partir faire des excursions à la journée.

PANNEAU D'AFFICHAGE

Surveillez bien les panneaux d'affichage à la rentrée ; vous y trouverez les menus, les programmes , les évènements,...

NOTRE SITE INTERNET

Pour toutes les informations, consultez régulièrement votre espace parents : <http://eibnice.fr/parents/>

Vous pouvez vous connecter via :

- l'identifiant : **parents-eib**

-le mot de passe : **AP580**

Également visitez notre site Instagram privé : **nice_eibschoools**

BABY CLUB DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES : RESPONSABLE MME LEWIS CLAIRE

MINI CLUB DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES : RESPONSABLE MR PAULIN THIBAUT

Le Baby Club et le Mini Club accueilleront les enfants dès le 3 septembre 2025. Des activités très variées seront proposées.

Vous retrouverez les informations sur le site parents. <http://eibnice.fr/parents/>

Notre professeur de sports animera des activités sportives le mercredi.

HAPPYLAND DE JUILLET

Ouverture d'Happyland le Mercredi 1er Juillet 2026 jusqu'au Vendredi 17 Juillet 2026 au soir.

Courant Mai 2026, nous envoyons par mail le dossier d'inscription, les tarifs (non compris dans les frais de scolarité) et le programme des activités.

FRAIS DE SOLARITE

Le montant des frais de scolarité (de Septembre à Juin) peut être réglé à l'année avant le 15 Septembre (5% de réduction), au trimestre, ou en dix mensualités par prélèvements bancaires mensuels. Le montant est dû avant le 5 du mois concerné.

Pour les parents qui ne sont pas encore en prélèvement bancaire, trouvez ci-joint le mandat SEPA, autorisation de prélèvement. Les paiements par virement sont uniquement possibles pour les comptes domiciliés à l'étranger.

Aucune absence ne donnera lieu à réduction ou remboursement, à l'exception des repas en cas d'absence de plus de 8 jours consécutifs justifiés par un certificat médical.



PHOTO DE CLASSE

Le 06 et 07 Octobre 2025. Photos de groupes classe et photos individuelles.

VACANCES

AUTOMNE	Du vendredi 17 octobre (au soir) Au lundi 03 novembre (au matin) Baby Club et Mini Club ouverts
NOEL	Du vendredi 19 décembre (au soir) Au lundi 05 janvier (au matin) Baby Club et Mini Clubs ouverts les 29,30,31 décembre 2025 et 2 janvier 2026
HIVER	Du vendredi 13 février (au soir) Au lundi 02 mars (au matin) Baby Club et Mini Club ouverts
PRINTEMPS	Du vendredi 10 avril (au soir) Au lundi 27 avril (au matin) Baby Club et Mini Club ouverts

VACANCES D'ETE LE MARDI 30 JUIN 2026 AU SOIR

FERMETURES DE L'ETABLISSEMENT

Vacances de Noël

L'école (Baby Club & Mini Club) sera fermée du Vendredi 19 Décembre 2025 (au soir) au Dimanche 28 Décembre inclus. Ouverture du Baby Club & Mini Club les 29,30 et 31 Décembre 2025 et le 2 Janvier 2026.

Pont du jeudi de l'Ascension

L'école sera fermée le Jeudi 14 Mai et le vendredi 15 Mai 2026.

Lundi de Pentecôte

L'école sera fermée le Lundi 25 Mai 2026

+33 (0)4 93 44 75 44 - nice@eibschoools.fr - www.eibnice.fr Etablissement
d'enseignement privé agréé par l'Education Nationale depuis

La première rentrée est un cap difficile à surmonter : de nouveaux rythmes et repères, ne plus être unique et apprendre à partager, une certaine angoisse aussi, mais ensuite que de joies en commun... !

Les premiers jours nous allons être très occupés : il faut rassurer, intégrer les enfants, tout en mettant en place les premières consignes de vie en collectivité, les premières activités pédagogiques, mais il est tout aussi important qu'un dialogue s'établisse entre adultes, pour mettre en place une adaptation en douceur. Une réunion scolaire aura lieu vers la mi-septembre.

REUNIONS RENTREE 2025/2026

(1 parent par famille et sans la présence des enfants)

A l'occasion des réunions, nous vous expliquerons le déroulement de la journée, les objectifs pédagogiques, les activités musicales et motrices. Vous rencontrerez les maîtresses.

CLASSE	DATE	HEURE
POUSSINS/LAPINS	JEUDI 28 AOUT	09H00
LAPINS/ECUREUILS 3	JEUDI 28 AOUT	17H00
ECUREUILS 1	VENDREDI 29 AOUT	16H00
ECUREUILS 2	VENDREDI 29 AOUT	10H00
PANDAS-KOALAS 1	LUNDI 1 SEPTEMBRE	16H30
PANDAS-KOALAS 2	LUNDI 1 SEPTEMBRE	17H30
PANDAS-KOALAS 3	MARDI 2 SEPTEMBRE	16H30
PANDAS-KOALAS 4	MARDI 2 SEPTEMBRE	17H30
PANDAS-KOALAS 5	JEUDI 4 SEPTEMBRE	16H30

LE SECRÉTARIAT SERA OUVERT À COMPTER DU 21 AOÛT 2025

LE DIRECTEUR REÇOIT À PARTIR DU 26 AOÛT, SUR RENDEZ-VOUS.

Directrice : Madame Pascale ROSFELDER-ALHADEFF

Directeur Adjoint Pôle Administratif : Monsieur Thibault PAULIN

Directrice Adjointe Pôle Académique : Madame Claire DUPORT-LEWIS

DOCUMENTS A RETOURNER AVANT LE 1 SEPTEMBRE :
LISTE PERSONNES AUTORISEES / BUS / REGLEMENT SCOLAIRE
DROIT À L'IMAGE / INFORMATION DROIT D'ACCÈS / MANDAT SEPA

NOM et Prénom de l'enfant :

Classe :

LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES À VENIR RÉCUPERER VOTRE ENFANT (hors parents)

NOM et Prénom :

NOM et Prénom :

NOM et Prénom :

Signature du responsable légal

BUS. (Tarif mensuel 100 € Aller/Retour – 60 € Aller)

Lieu de ramassage :

Trajet et arrêts possibles (soumis à modification):

06:40	Départ Cimetière Cagnes sur Mer
06:45	Pompier
06:55	Domaine du Loup Villeneuve Loubet
07:05	Rond point Rn7
07:15	Port St Laurent du Var
07:17	Passerelle Saint Laurent Var
07:25	Parc Phoenix Nice
07:35	Ecole du Pain d Epice Nice
07:50	Collège Lafayette Nice
08:00	Intersection Rue Arson/Smole Nice
08:15	Cessole/Ray
08:25	Ecole du Pain d Epice Nice

17:00	Départ Ecole du pain d Epice
17:05	Parc Phoenix
17:25	Domaine du Loup
17:50	Cimetière Cagnes sur Mer

MANDAT SEPA

Réf. Unique de Mandat

Nom Créancier/Logo

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **SARL EIB NICE**
à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte; et (B) votre banque à débiter votre
compte conformément aux instructions de **SARL EIB NICE**
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention
que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée:
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom du Client

Nom/ Prénom ou Raison sociale du débiteur

Adresse du Client

Numéro et nom de la rue

Code Postal

Ville

Pays

Coordonnées
Bancaires
du Client

Numéro d'identification international du compte bancaire-IBAN

Code international d'identification de votre Banque - BIC

Nom du Créancier

SARL EIB NICE

Identifiant du Créancier

FR 462228058D6

Adresse du Créancier

23 BOULEVARD GAMBETTA

06000 NICE

Type de Paiement

Paiement Récurrent/ Répétitif

Paiement Ponctuel/ Unique

Lieu

Date

Signatures

Signature du client

SARL EIB NICE

Votre Signature + tampon société

Référence du
Contrat Client

votre numéro

A retourner à:

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier



REGLEMENT SCOLAIRE/INSCRIPTIONS ET CONDITIONS FINANCIERES

Nom de l'élève

Lors de l'inscription, le règlement suivant est porté à la connaissance des parents pour acceptation et signature.

1. INSCRIPTION – ADMISSION

IMPORTANT : Toute inscription s'entend pour la durée totale de l'année scolaire.

1. Classes maternelles

Le dossier d'inscription accompagné des pièces demandées doit être remis au secrétariat.
En fonction des places disponibles l'enfant sera inscrit sur nos registres.

2. Classes Primaires

Le dossier scolaire est requis, ainsi que le certificat de radiation et le livret d'évaluation de l'école précédente remis au secrétariat à l'inscription. Une évaluation du niveau de l'élève pourra alors être organisée. Après consultation du dossier scolaire, la Directrice informe les parents de sa décision concernant l'admission de l'élève.

2. FRAIS D'INSCRIPTION

La grille tarifaire est mensuelle, toutefois les frais d'inscription, frais de dossier et participation au matériel scolaire, dont la participation est communiquée aux parents au moyen de la grille des tarifs annexée aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des frais de participation au matériel scolaire, en cas d'annulation d'inscription avant le 15 Avril .

3. FRAIS DE SCOLARITE

Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Pour tout règlement de l'année complète de la scolarité , une réduction de 5% sera assurée. **Le règlement devra être effectué impérativement avant le 15 du mois de Septembre. Le règlement du Mini-Club payé annuellement, bénéficie également d'un abattement de 5%. Il peut être payé mensuellement avec un engagement trimestriel, sans abattement.**

Le prix de la scolarité peut également être versé au moyen de dix mensualités payables avant le 3 de chaque mois correspondant aux tarifs mensuels joints. Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires.

Des cours de FLE / ESL sont organisés pour les élèves de niveau débutant en Français ou en Anglais.
Les cours de soutien sont proposés par les enseignants et gratuits au 1er trimestre.

Les frais de tabliers ou d'uniformes sont à régler auprès du fournisseur Sofrenchschool.

De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction, seuls les frais de restaurant scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical.

Pour les virements ou prélèvements provenant de banques étrangères, les frais seront à la charge du donneur d'ordre.

+33 (0)4 93 44 75 44 - nice@eibschoools.fr - www.eibnice.fr Etablissement
d'enseignement privé agréé par l'Education Nationale depuis

En cas de rejet d'un prélèvement, les frais facturés par notre établissement bancaire s'ajoutent au montant de la facture qui devra alors être réglée par chèque ou en espèces. Dans le cas de deux rejets de prélèvements consécutifs, les prélèvements sont suspendus et le montant des frais de scolarité restant dus est immédiatement exigible.

4. RUPTURE ET SUSPENSION DE LA SCOLARITE - CLAUSE RESOLUTOIRE

Sauf cas d'événements de force majeure, irrésistibles et imprévisibles, décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département, et justifiés, les frais de scolarité annuels sont dus, à l'exception des frais de restauration et de mini-club. L'absence de l'élève durant l'année scolaire, ne pourra donner lieu à remboursement.

Faute de règlement d'une seule mensualité à échéance, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée vaine. Toute faute grave de discipline ou trouble au bon fonctionnement de l'Ecole peut entraîner une exclusion temporaire ou une radiation définitive de l'Etablissement.

En cas de suspension des cours en cours d'année par décision unilatérale de l'établissement, celui-ci ne sera pas tenu de rembourser les frais d'inscription et de scolarité pour les mois d'ouverture écoulés. En cas de départ durant l'année scolaire, un préavis de 2 mois restera dû à l'école sauf accord de la Direction.

5- OBLIGATION DES PARENTS

Les parents s'engagent à faire respecter l'obligation d'assiduité scolaire et acceptent explicitement le fonctionnement et les exigences de l'école telles que définies dans le présent contrat et ses annexes, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

Ils s'engagent sans réserve à tout mettre en œuvre pour respecter et faire respecter à leur enfant l'ensemble des dispositions.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école, et s'engagent à assumer ce coût, dans les conditions définies par le présent contrat, de manière conjointe et solidaire.

Les parents déclarent accepter sans réserve les décisions et orientations liées aux actions pédagogiques et éducatives prises par l'établissement.

SIGNATURES



DROIT À L'IMAGE

Pour sa communication interne ou externe, l'école peut être amenée à diffuser ou reproduire des photos ou vidéos. A ce titre et pour chaque enfant, une demande d'autorisation de captation et de diffusion d'image est sollicitée au sein du présent contrat.

Cette demande d'autorisation est émise en application des dispositions de l'article 9 du Code civil, de l'article 12 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du Règlement Général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ladite autorisation est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image de l'enfant (photographies, vidéos, voix), quel que soit le procédé.

Elle couvre :

- La communication interne (gestion administrative et pédagogique).
- La communication avec les partenaires de l'école (restauration, Rectorat, collectivités territoriales, département des Alpes-Maritimes, région Sud).
- La communication externe.

Donnée à titre gracieux à l'école, elle concerne :

- Le temps scolaire et périscolaire,
- Les activités extérieures organisées par l'école : transports, sorties, voyages.

Elle s'applique à toute forme d'exploitation (supports papier, supports électroniques, etc.), notamment :

- Les supports de communication interne et externe (les sites Internet toutemonannee.com, edumoov.com)
- Les revues, plaquettes, affichages, brochures, articles de presse,
- Le site Internet de l'école et les réseaux sociaux,
- Une exposition liée à une manifestation au sein de l'école,
- Le trombinoscope, les photos de classe, les films de présentation de l'établissement.

En cas d'opposition, de limitation ou de rectification de l'autorisation préalablement donnée, un message électronique doit impérativement être adressé à l'adresse suivante : nice@eibschools.fr Conformément aux dispositions de l'annexe 2 du présent contrat, chaque titulaire dispose d'un droit d'opposition, de limitation du traitement des données personnelles, ainsi que d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Fait à Nice, le

Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »

INFORMATIONS RECUEILLIES ET DROIT D'ACCÈS

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »).

Les informations recueillies dans le cadre de ce contrat et de ses annexes sont obligatoires pour l'inscription au sein de l'école. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, par l'école.

Les parents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement des informations concernant leur enfant. Il en va de même concernant leurs propres données personnelles en qualité de représentants légaux. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, les parents pourront s'adresser à Madame Pascale ROSFELDER, responsable des traitements.

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées par l'école :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève.
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents.
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation).
- Données nécessaires à la gestion comptable de l'école.
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions).
- Données médicales exclusivement nécessaires à l'accueil de l'enfant.
- Données relatives à la constitution des Projets d'Accueil Individualisés (PAI).

Ces données font l'objet des traitements nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement.
- La gestion administrative et comptable de l'école.
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires.
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, toutemonannee.com, edumoov.com, Livreval).
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI).
- La gestion de la restauration et des services annexes.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève au sein de l'école et durant les dix années qui suivent la fin de cette scolarité.

Pour exercer les droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité des données personnelles dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires précitées, chaque titulaire peut adresser un message électronique à l'adresse : nice@eibschoools.fr

Une réclamation peut également être adressée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Fait à Nice, le

Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »